ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapes

Question écrite n° 40408

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la difficulte qu'ont les centres regionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptees (CREAI) a exercer les missions d'interet collectif qui leur sont confiees. En effet, les CREAI sont principalement finances par une subvention d'Etat. Recemment, la direction de l'action sociale les a informes a la fois d'une mesure de gel frappant 15 p. 100 de la subvention de l'Etat et d'un versement en deux fois du solde. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions sur ce dossier et plus particulierement pour la region Rhone-Alpes afin d'eviter que les CREAI ne connaissent des difficultes de tresorerie, ce qui pourrait avoir des consequences sur la qualite du travail de leurs equipes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait etat du gel d'une partie de la subvention accordee par l'Etat au titre de l'annee 1996 aux Centres regionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptees (CREAI). Les informations selon lesquelles les credits de la ligne budgetaire sur laquelle sont imputees les subventions attribuees aux vingt CREAI seraient reduits en 1996 sont erronees. Les credits necessaires au versement des subventions viennent d'etre delegues aux directions regionales des affaires sanitaires et sociales sans avoir subi de reduction. Des instructions ont ete donnees aux DRASS pour que ces credits soient verses aux CREAI en un seul versement.

Données clés

Auteur : M. Birraux Claude
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40408
Rubrique : Handicapes
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3353
Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5085